

Objet : Mise à disposition, à titre gratuit, du patio l'Espace Concorde au profit de l'association Extrava'danse jusque la fin de la crise sanitaire

N° : VA_DEC2020_461

Service : Direction du protocole, des manifestations et de la sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition de l'association Extrava'danse, du patio de l'Espace concorde suite à la relocalisation des associations durant la covid de janvier à juin 2021 selon le calendrier suivant :

Patio de l'Espace concorde

- le mercredi de 10h à 12h

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux conformément aux dispositions tarifaires adoptées par le Conseil Municipal et au règlement intérieur. Une convention sera signée pour ces mises à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 30 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177827-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 8 janvier 2021